

Féminisme et droits humains : il y a onze ans jour pour jour

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **38 (1950)**

Heft 772

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{lle} Renée BERGUER, 188, route de Chêne	Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.) Abonnement de soutien 8.— Le numéro 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date
--	--	--

L'avenir a plusieurs noms. Pour les faibles, il se nomme l'impossible, pour les timides, il se nomme l'inconnu, pour les penseurs et les vaillants, il se nomme l'idéal.

Victor HUGO.

Féminisme et droits humains

Il y a onze ans jour pour jour

...Mademoiselle Emilie Gourd, fondatrice et rédactrice de notre journal, publiait un article à son retour de Paris. Elle avait assisté, là, au comité de l'Alliance internationale des femmes, droits égaux, responsabilités égales, dans cette atmosphère angoissante des derniers mois de 1938 et elle donnait à ses lectrices un aperçu du travail de son comité. Quel était le problème?... celui qui est toujours au centre de nos préoccupations sur le plan international, comme dans notre « Mouvement », le respect des droits humains. Voici ce qu'elle écrivait :

... Il y a longtemps que nous le disons en Suisse, la revendication féministe est partie intégrante de l'application de la démocratie, ou, pour employer une formule qui donne satisfaction à celles qui estiment que ce beau mot de démocratie a été mésusé ou accaparé par des partis politiques, la défense des droits de la femme fait partie de la défense des droits humains. Comme l'a si bien relevé Mrs. Corbett Ashby, « le féminisme est une conception morale, l'un des aspects de la valeur sacrée de la personnalité humaine : or actuellement, ce que l'on attaque, ce n'est pas la valeur de la femme comme telle, en opposition à celle de l'homme, mais bien la valeur de la personnalité humaine, celle de l'homme comme de la femme ». Certes, l'Alliance a toujours implicitement basé sa revendication sur la valeur de la personnalité humaine que représente la femme, mais il devient nécessaire maintenant de le formuler de façon plus explicite, comme le principe central et vital de notre activité. Nécessaire parce que les circonstances l'exigent, en obligeant dans tous les pays où cela est possible encore, les forces vives à se grouper pour cette défense des libertés, garanties du respect de la dignité humaine ; mais nécessaire aussi, si nous voulons attirer à nous la génération qui monte, et qui dans tant de pays ne s'intéresse pas aux revendications féministes qu'elle confond avec les vieilles lunes — et cela souvent parce qu'elle n'a eu qu'à recueillir les fruits des efforts de ses aînées ! — et ne comprend pas les anciennes divisions des activités entre les sexes, habituée qu'elle est à la camaraderie et à la collaboration dans tous les domaines. Or, un mouvement qui ne travaille pas pour l'avenir, et qui n'attire pas à lui la nouvelle génération, n'est-il pas condamné à voir son œuvre disparaître sans merci ?

Certes, le problème des droits humains était bien, comme elle le présentait, dans la ligne de l'avenir, puisqu'il est aujourd'hui, au cœur de notre actualité ; jugez-en :

Le 10 décembre dernier, la radio mondiale commémorait solennellement le premier anniversaire de l'adoption par les Nations Unies, assemblées à Paris en 1948, de la Déclaration des droits de l'homme ;

au cours des séances du Congrès d'Amsterdam en juillet 1949, l'Alliance internationale dont il est question ci-dessus, souligne la valeur pour le féminisme de cette même Déclaration et réclame la modification du titre français : qu'il parle de droits humains, et

non des droits de l'homme, terme équivoque — voyez à ce propos combien Emilie Gourd avait su choisir d'emblée l'expression judicieuse et exacte ;

en juin dernier, à sa Conférence de Lugano, le Conseil international des femmes, recommandant à ses membres affiliés la diffusion des principes de la Déclaration et, comme bien d'autres groupements, le Centre de liaison de sociétés féminines genevoises étudie en ce moment, le moyen de suivre cette recommandation ;

en août 1950, à Zurich, le congrès de la Fédération internationale des femmes universitaires a choisi comme thème général d'étude, encore et toujours, la Déclaration.

Pourquoi cette unanimité des groupements féminins ?

Parce que le jour où les articles de la Déclaration seront respectés, la femme sera protégée dans sa vie individuelle, dans sa famille, dans sa profession, elle aura le statut normal d'un être humain.

Et c'est pour obtenir cette chose si simple qu'il faut batailler sans trêve... en Suisse comme ailleurs, ainsi que l'observe M. Marcel Bridel, professeur à l'Université de Lausanne, dans un article de la Tribune de Genève intitulé :

La Suisse et la Déclaration universelle des droits de l'homme

En Suisse, nous ne pouvons qu'applaudir à cette consécration universelle de droits et de libertés que nos constitutions fédérale et cantonales garantissent au citoyen, dans des termes à peine différents, depuis nos révolutions cantonales de 1830 et fédérale de 1847-1848.

Sur un point cependant la Déclaration universelle exprime une idée à laquelle le peuple suisse n'a pas cru devoir souscrire jusqu'à ce jour : elle fait du droit de vote un droit fondamental de toute personne, homme et femme. La doctrine courante en Suisse enseigne, au contraire, que, même assorti à un droit subjectif au profit de l'électeur, l'électorat est avant tout une fonction politique, et que l'Etat peut, sans injustice, exclure de cette fonction les êtres qui sont naturellement impropres à l'exercer. Personnellement, j'ai la conviction que le Suisse a tort de croire encore à une incapacité politique de la femme au XX^e siècle ; mais je ne saurais considérer que, par cette attitude, il foule aux pieds les droits naturels d'un million d'êtres humains !

Des droits foulés aux pieds... l'image peut sembler trop forte dans notre pays où la femme jouit d'une certaine aisance de mouvements octroyée par l'évolution des mœurs (qui l'a déclenchée sinon les féministes ?) et concédée par le code civil.

Mais ces avantages incomplets, M. Bridel ne voit-il pas que l'électeur pourrait les supprimer sans que les intéressées possèdent les moyens légaux de s'y opposer ? C'est là que réside l'injustice, nous dépendons du bon plaisir de l'autre sexe et c'est cette situation qui doit changer.

En ce premier numéro de l'année où nous avons coutume de reprendre le contact direct avec notre fondatrice, puissions-nous avoir trouvé, dans son message clair et précis, l'énergie indéfectible pour parvenir au but.

Quelle aurait été la joie de notre ancienne rédactrice en apprenant qu'un licencié ès lettres, M. Marcel Reymond, a soutenu le 14 décembre, au Palais de Rumine, une thèse intitulée « La philosophie de Jean-Jacques Gourd (1850-1909) » pour l'obtention du doctorat ès lettres de l'Université de Lausanne !

Le beurre et l'argent du beurre

Dans un récent compte-rendu de la dernière séance du comité de l'Alliance Nationale de Sociétés Féminines Suisses, j'ai dit que je me réservais de revenir sur la question des finances, qui est de prime importance pour le travail de nos organisations féminines. « Sans argent pas de Suisse » dit un vieux proverbe français. Ceci est faux, tout au moins pour la partie féminine de la population, qui depuis des siècles travaille bénévolement ! Laisant de côté la question du travail de la ménagère, délibérément ignoré par nos seigneurs et maîtres, et qui en est un exemple typique, mentionnons seulement les activités bienfaitrices qui accomplissent chaque jour dans les œuvres sociales, une masse de travailleuses non rémunérées.

Dans les organisations féminines, il en est de même. Le dévouement à la cause suscite des enthousiasmes suffisants pour assurer présidence, secrétariat, trésorerie. Certes nos sociétés ne sont pas riches, et le plus souvent ne peuvent compter que sur elles-mêmes. Cependant, de nos jours les dévouements commencent à se faire plus rares, parce que la femme moderne est aussi une travailleuse et qu'elle doit son temps à un employeur ou à sa clientèle, ou bien n'étant plus aidée dans son ménage, elle doit s'y consacrer entièrement. L'Alliance Nationale de Sociétés Féminines Suisses a, depuis 50 ans, fourni un travail énorme, non seulement pour soutenir les revendications des femmes suisses, mais pour des causes qui intéressent le peuple suisse dans son entier et ceci dans les domaines les plus divers. Elle l'a fait avec le travail volontaire de tout le comité, la présidente n'ayant même pas à sa disposition un bureau ou une secrétaire. Les comptes des dernières années en font foi, on y relève des frais de bureau variant entre 400 frs et 2135 frs, et ceci pour une association ayant 250 sociétés affiliées... Vraiment on croit rêver !

Dès 1943, le Secrétariat Féminin Suisse créé à Zurich par un groupe de sociétés féminines, au nombre desquelles l'Alliance était une des plus importantes, s'organisa d'emblée sur une base beaucoup plus large et plus commerciale. Les responsables virent grand, et considérant le vaste programme qui avait été suggéré et accepté, déboutèrent avec des frais généraux élevés (50.000 frs pour la première année). Par la suite ceux-ci augmentèrent encore. Aux deux secrétaires précédemment occupées par l'Office pour les Professions féminines, il fallut ajouter une romande, afin d'assurer la correspondance en français et la traduction des documents destinés aux associations romandes. Ceci est normal car les Romands n'aiment pas du tout recevoir en allemand des pétitions ou des rapports pleins de termes techniques qui nécessitent un dictionnaire pour les comprendre. Au Secrétariat Féminin, le travail se fait donc dans les deux langues en attendant que ce soit en trois comme dans les bureaux fédéraux. Ceci bien entendu, augmente les frais.

En juin 1948, les organisations membres du Secrétariat, constatant les frais qu'il occasionnait, décidèrent que ce dernier devrait être intégré dans l'Alliance, et prièrent les personnes responsables des deux groupes d'organiser une fusion. Les membres du comité de l'Alliance mirent au point les nouveaux statuts, et en février 1949, l'intégration du Secrétariat Féminin Suisse dans l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses fut votée à une très imposante majorité. Quelques petits groupements effrayés des nouvelles responsabilités donnèrent leur démission, mais d'autres et parmi eux de grandes associations nationales décidèrent d'adhérer au nouveau groupement. Mme Haemmerli-Schindler accepta la présidence et la lourde responsabilité de coordonner ou mieux le travail du bureau, du comité de 17 membres et du secrétariat comprenant trois secrétaires et des sténo-dactylographes, Mlle Anna Martin se chargea de

gérer la trésorerie, tâche ardue par excellence.

Le travail de réorganisation et d'adaptation du Secrétariat féminin à ses nouveaux devoirs a été délicat. Mme Haemmerli s'y consacra avec un dévouement qui n'a d'égal que l'intelligence qui l'accompagne. Chaque jour elle donne au secrétariat la plus grande partie de la matinée, elle lit tout, dirige tout, veille à tout. Y en a-t-il beaucoup parmi vous, Mesdames qui réalisiez le sacrifice consenti par notre présidente, qui est aussi une excellente maîtresse de maison et une bonne mère ? On dit que les républiques sont ingrates, on peut je pense en dire autant des femmes, car enfin le travail qui s'accomplit au Secrétariat féminin est pour toutes les femmes suisses, qu'elles soient ménagères, mères de famille, ouvrières, employées ou qu'elles exercent une profession libérale, l'Alliance s'occupe de leurs intérêts. En effet, il faut lutter toujours et encore pour obtenir de meilleures conditions de travail, pour un salaire équitable qui tienne compte du travail et non point du sexe, pour maintenir les denrées essentielles à la vie, à la portée de toutes les bourses, pour aider les jeunes à choisir une profession, etc., etc. Il n'est pas un projet de loi fédérale qui ne soit étudié et qui ne donne lieu à des démarches, pétitions, enquêtes. Le secrétariat est aussi en rapports avec l'étranger, et se tient au courant de tout ce qui peut intéresser les femmes suisses. En échange, il fait connaître celles-ci au delà des frontières et envoie des déléguées dans des congrès. Mais là, je reviens aux finances et je relève combien il est anormal qu'une femme qui veut bien s'en aller représenter son pays doive le faire à ses frais, faute de réserves à cet effet. Dans d'autres pays, il y a longtemps que les femmes ont compris la nécessité de faire des sacrifices à la cause de tous, mais en Suisse, pays épargné par la guerre où le standard de vie est le plus élevé d'Europe, personne n'a d'argent quand il s'agit d'une organisation nationale ! Par contre, on demande volontiers des renseignements ou sa collaboration à la dite association.

Sans doute pensez-vous que j'exagère. Voyez un peu les comptes, étudiez le budget, et le programme de travail, comparez-les avec ceux d'organisations masculines...

Non vraiment, l'effort à faire ne serait pas bien grand, vous en entendrez bientôt parler. Le but de ces lignes est simplement de dire aux Romandes : « On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre ».

Dr Renée Girod.

La paroisse protestante de Hauptwil-Bischofszell vient de faire une expérience fort intéressante et probante en demandant à ses paroissiennes si elles désirent le droit de vote en matière ecclésiastique. Sur 1017 paroissiennes, 431, soit près du 50 % (alors que dans les votations les plus importantes, on voit le 30 % des électrices se dérouter pour aller aux urnes), ont pris part au scrutin ; il y a eu 238 oui, 183 non, dix bulletins non valables. Il faut espérer maintenant, qu'une modification législative donnera rapidement satisfaction aux femmes de Bischofszell.

S. F.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

